

ÉDITO



Chères Champagnardes,
chers Champagnards,

Bonjour à toutes et bonjour à tous,

À l'issue des dernières élections municipales, vous avez renouvelé votre confiance à la liste que j'ai conduite pour poursuivre l'action engagée depuis 2020.

Je remercie sincèrement les 454 électeurs qui ont soutenu notre projet. J'adresse également un message de respect aux 370 électeurs qui ont fait un autre choix et à ceux qui ne se sont pas exprimés : leurs attentes, leurs convictions et leurs préoccupations seront pleinement entendues.

Être maire, c'est représenter et agir pour tous.

Ce nouveau mandat s'ouvre donc sous le signe du rassemblement, de l'écoute et de l'ouverture.

Nous souhaitons renforcer les espaces de dialogue et de travail, afin que chacun – élus, associations, acteurs locaux et habitants – puisse trouver sa place et contribuer, dans un esprit de responsabilité et d'intelligence collective.

Dans les années à venir, nous continuerons à soutenir et à faire évoluer nos services publics, qui sont au cœur de notre quotidien et de notre qualité de vie.

Nous poursuivrons avec détermination notre engagement en faveur de la transition écologique, en privilégiant des actions concrètes, adaptées à notre territoire et à ses réalités.

Nous conduirons des projets utiles à notre village et à ses habitants en cohérence avec les enjeux de demain.

En attendant, le quotidien, la vie des projets, les événements à venir et passés, vous les retrouvez, comme à votre habitude, dans ce nouveau numéro de l'Écho Champagnard. Parce que ce format, même s'il n'est pas le seul pour communiquer avec vous, reste l'un des moyens les plus appréciés pour garder le lien entre nous.

Faisons vivre ensemble notre commune, avec simplicité, solidarité et convivialité.

C'est dans cet esprit, fait d'échanges, d'attention aux autres et d'engagement partagé, que nous continuerons à avancer pour notre village.

Au plaisir d'échanger avec vous.

Chaleureusement

Florent CHOLAT

Maire de Champagnier

FÊTE DE LA NATURE

LA COMMUNE DE CHAMPAGNIER VOUS DONNE RENDEZ-VOUS POUR LA FÊTE DE LA NATURE



Elle se tiendra le samedi 30 mai 2026 au matin, dans le cadre Parc Gabriel VELTEN, autour de la Mairie.

La commission extra-municipale « Environnement » vous prépare un programme riche et convivial, qui vous sera dévoilé très prochainement.

En attendant, notez d'ores et déjà la date dans vos agendas... la nature vous y attend !



CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux, délibérations ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr

ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL

DIMANCHE 15 MARS - 1^{ER} TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES



La composition du conseil municipal est la suivante :

Champagnier en commun : 15 sièges

Florent CHOLAT, Danièle MOUREN, Pascal SOUCHE, Gaëlle BERTHOUX, Hervé ALOTTO, Maud MIGUET, Pascal PERRIER, Brigitte HILAIRE, Pierre-Alain MENNERON, Maria SIMONDON, Benoit ROSSIGNOL, Camille COTTIN-BIZONNE, Edgar RAUCH, Elsa TRYSTRAM, Olivier HALLER

Champagnier mon village : 4 sièges

Cécile GIANOTTI-COLLAVET, Matthias QUINA, Françoise MARTINEZ, Alain PERRAUD

À la suite des élections municipales du 15 mars, la liste *Champagnier en commun* a obtenu 55,10 % des voix, tandis que la liste *Champagnier mon village* a recueilli le reste des suffrages.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers municipaux sont élus selon un scrutin de liste à deux tours avec prime majoritaire.

Ce système prévoit deux étapes dans la répartition des sièges :

1. La prime majoritaire

La liste arrivée en tête obtient d'abord la moitié des sièges du conseil municipal.

À CHAMPAGNIER, le conseil municipal compte 19 sièges. La moitié, soit 10 sièges, est donc attribuée immédiatement à la liste arrivée en tête, *Champagnier en commun*.

2. La répartition proportionnelle du reste des sièges

Les 9 sièges restants sont ensuite répartis à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix, en fonction de leur score. Avec 55,10 % des voix, la liste *Champagnier en commun* obtient 5 sièges supplémentaires, tandis que la liste *Champagnier mon village* en obtient 4.

Concernant le siège au conseil de la Métropole, celui-ci est attribué à la liste arrivée en tête, selon l'ordre des candidats figurant sur la liste métropolitaine associée.

La commune de CHAMPAGNIER disposant d'un seul siège métropolitain, celui-ci revient donc à la liste *Champagnier en commun*.



LUNDI 20 MARS - INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le nouveau Conseil municipal a été officiellement installé ce vendredi 20 mars.

À cette occasion, le Maire sortant, **Florent CHOLAT**, a été reconduit dans ses fonctions par le Conseil municipal par un vote à bulletin secret.

Une nouvelle équipe d'adjoints a également été élue pour accompagner et mettre en œuvre l'action municipale :

Pascal SOUCHE, 1er adjoint, en charge des travaux et des moyens généraux

Gaëlle BERTHOUX, adjointe aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la lecture publique

Hervé ALOTTO, adjoint à la petite enfance, à la vie associative et aux sports

Danièle MOUREN, adjointe aux affaires sociales, à la culture et au patrimoine

Pascal PERRIER, adjoint à l'environnement, aux mobilités et à la prévention des risques

Cette équipe municipale constitue l'exécutif de la commune. À ce titre, elle assure la mise en œuvre des décisions du Conseil municipal, impulse et pilote les projets structurants, veille au bon fonctionnement des services municipaux et agit au quotidien pour répondre aux besoins des habitants.

Attachée à un fonctionnement collégial et de proximité, l'équipe se réunira chaque semaine afin de suivre les dossiers en cours, coordonner les actions engagées et garantir une gestion réactive, cohérente et efficace de la vie municipale.

Les élus sont à votre écoute et disponibles pour vous rencontrer. Pour toute demande ou prise de contact, vous pouvez adresser un message à : mairie@champagnier.fr



De gauche à droite : Pascal PERRIER, Pascal SOUCHE, Danièle MOUREN, Hervé ALOTTO, Gaëlle BERTHOUX



DÉSIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES

Des commissions pour faciliter l'action du conseil municipal

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et du renouvellement de l'équipe municipale, deux commissions municipales ont été instaurées ainsi que des commissions extra-municipales.

Deux commissions municipales

Le conseil municipal peut former des commissions, facultatives, chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Le conseil municipal en a créé deux :

Commission Urbanisme

Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Pascal SOUCHE, Matthias QUINA

Un siège restant à pourvoir

Commission Finances et Personnel

Florent CHOLAT, Brigitte HILAIRE, Edgar RAUCH, Maud MIGUET, Cécile GIANOTTI-COLLAVET

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions. Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Aussi, sont représentés dans ces deux commissions des membres de chaque liste.



Lors du précédent mandat, les commissions étaient plus nombreuses, mais leurs réunions étaient parfois irrégulières. Désormais, il y a moins de commissions, mais elles se réuniront plus régulièrement afin de permettre aux habitants de mieux suivre les projets et les dossiers en cours. Chaque commission est présidée par un membre de l'exécutif municipal (maire ou adjoint).

Cinq commissions extra municipales

Commission extra-municipale Aménagement, Travaux et Patrimoine

Président : Pascal Souche

Participants : Pierre-Alain MENNERON, Danièle MOUREN, Alain PERRAUD, Matthias QUINA, Benoît ROSSIGNOL

Commission extra-municipale Enfance et Jeunesse

Présidente : Gaëlle BERTHOUX

Participants : Hervé ALOTTO, Camille COTTIN-BIZZONNE, Brigitte HILAIRE, Elsa TRYSTRAM

Commission extra-municipale Cadre de vie, Communication et Participation citoyenne

Président : Florent CHOLAT

Participants : Olivier HALLER, Danièle MOUREN, Benoît ROSSIGNOL

Commission extra-municipale Culture, Sport et Vie associative

Président : Hervé ALOTTO

Participants : Pierre-Alain MENNERON, Danièle MOUREN

Commission extra-municipale Environnement

Président : M. Pascal PERRIER

Participants : M. Olivier HALLER, Maria SIMONDON

Les commissions pourront créer des groupes de travail pour traiter un sujet précis ou pour suivre une problématique dans la durée.

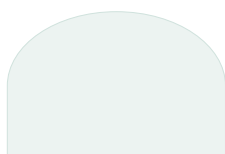
Les commissions extra communales sont ouvertes à tous les habitants. Il suffit de s'inscrire au préalable pour recevoir les convocations (directement auprès de l'accueil de la mairie

☎ 04.76.98.08.83 — ✉ mairie@champagnier.fr
ou en ligne <https://forms.gle/6wy9tjYTqk9dAeia6>)

INSTALLATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Depuis le 28 avril dernier le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de CHAMPAGNIER est désormais installé et prêt à agir au service des habitants.

Cette installation concrétise un engagement fort pris par l'équipe municipale lors des dernières élections : celui de porter une politique sociale ambitieuse, attentive à chacun, et particulièrement aux plus fragiles. Accompagnement des aînés, soutien à la jeunesse, lutte contre l'isolement, renforcement du lien social... autant de priorités au cœur du projet municipal, qui prennent aujourd'hui une forme concrète à travers ce nouveau CCAS.



Lors de sa séance du 30 mars 2026, le Conseil municipal a fixé à 8 le nombre d'administrateurs, répartis à parts égales entre élus municipaux et représentants de la société civile, afin de garantir une gouvernance ouverte, équilibrée et ancrée dans les réalités du terrain.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, un appel à participation a été lancé pour associer les acteurs locaux engagés dans la solidarité, la prévention et le développement social. Les membres issus de la société civile ont ainsi été nommés par arrêté municipal du 14 avril 2026.

Conformément à ce même article, le Maire est Président de droit du CCAS : Florent CHOLAT, Maire de CHAMPAGNIER, en assure donc la présidence.

Membres élus du Conseil municipal

Danièle MOUREN, Hervé ALOTTO, Maud MIGUET, Elsa TRYSTRAM

Membres nommés issus de la société civile

Jean-François Plassart, Stéphanie Lombard (Sou des Écoles), Nadine Odet (Drac Solidarité), Véronique Cornec

À l'issue de cette installation

Danièle MOUREN a été élue Vice-Présidente

Maud MIGUET a été élue Vice-Présidente déléguée



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ... SUITE

Le CCAS est un levier central de cette ambition sociale : accompagner chaque habitant à chaque étape de la vie, soutenir les plus vulnérables, développer des actions concrètes et renforcer les solidarités entre générations.

Une nouvelle dynamique est lancée : fidèle aux engagements pris, l'équipe travaille à construire un CCAS plus proche de vous, plus réactif, et pleinement adapté aux besoins du territoire.

Aller à votre rencontre, mieux vous informer, créer du lien et faciliter l'accès aux droits : telles sont les priorités qui guideront son action.

Le nouveau CCAS est en place... et pleinement mobilisé pour faire vivre au quotidien les valeurs de solidarité et d'engagement à CHAMPAGNIER.

“ Un mot particulier enfin pour saluer l'engagement des membres sortants qui ont contribué, par leur implication et leur sens du service, à faire vivre l'action sociale sur la commune : Jean-Paul JULIEN, vice-président sortant, Carole ANDRIES et Christine CAVERRETTA, membres issus du Conseil municipal, ainsi que Chantal BRUN, Gérard DOUGNON et Céline GELAS, administrateurs extérieurs nommés par le Maire.

Leur travail et leur investissement ont posé des bases précieuses sur lesquelles le nouveau CCAS pourra s'appuyer.

VIE LOCALE

BIENVENUE AU DOCTEUR NASRAOUI HADDAD

Le Dr Khaoula NASRAOUI HADDAD s'est installée à l'espace médical de CHAMPAGNIER.

Une médecin qui exerce désormais sur la commune, une étape importante pour améliorer l'accès aux soins au quotidien !

Médecin généraliste, elle accueille de nouveaux patients et pourrait devenir votre nouvelle médecin traitant.

Une avancée concrète pour la commune et ses habitants.



À savoir

Vous pouvez prendre rendez-vous

Par téléphone
au 04 58 00 90 99

Par internet sur
docteur-khaoula-nasraoui-haddad.fr

CONSTRUCTION AU CHEMIN DE PRÉLANGOU

On n'a pas l'habitude de parler de projets privés dans "la question de la semaine"... mais vu le nombre de fois où celle-ci nous a été posée, elle mérite quelques explications.

Un projet ancien, mais toujours valable

D'un point de vue administratif, ce projet débute en mars 2016 avec la délivrance d'un permis de construire. À l'époque, il était instruit sous le POS (Plan d'Occupation des Sols), l'ancien document d'urbanisme, avant le PLU (2018) puis le PLUI mis en place en 2020.

C'est une première particularité importante : les droits à construire ont été acquis sous ces anciennes règles. Ils restent donc valables aujourd'hui, même si les règles d'urbanisme actuelles sur cette parcelle ont évolué.

Un projet qui a évolué dans son contenu

Le projet initial prévoyait déjà l'emprise et le volume actuels. En revanche, la surface de plancher a pu évoluer à l'intérieur de cette enveloppe pour atteindre aujourd'hui 572,4 m².

Ce bâtiment a vocation à accueillir :

- une habitation
- cinq chambres d'hôtes
- une table d'hôtes
- une activité maraîchère, avec également de la formation et un accueil du public

Pourquoi un chantier aussi long ?

La construction est réalisée depuis le départ en grande partie en autoconstruction individuelle. Cela explique largement le rythme d'avancement : près de 10 ans après l'autorisation, le chantier est encore en phase de gros œuvre.

Cela peut aussi donner une gestion de chantier plus "amateur" dans sa tenue, comparé à une opération réalisée par une entreprise de BTP.



Photo du chantier

Ce message a été rédigé avec l'accord du propriétaire.



ACTU

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Les chenilles processionnaires, larves de papillons vivant principalement dans les pins, sont reconnaissables à leurs déplacements en file indienne et à leurs nids blancs dans les arbres. Leur présence constitue aujourd'hui un enjeu à la fois sanitaire et environnemental.

Des risques réels

Le danger vient de leurs poils urticants, très volatils, qui se dispersent facilement dans l'air.

Ils peuvent provoquer :

- des irritations de la peau, des yeux ou des voies respiratoires,
- des réactions allergiques parfois importantes.

Les animaux, notamment les chiens, sont encore plus vulnérables : un simple contact peut entraîner des lésions graves nécessitant une prise en charge vétérinaire urgente.

Une présence en hausse

Dans l'agglomération grenobloise, les chenilles processionnaires sont de plus en plus présentes, favorisées par des hivers plus doux.

On les retrouve aujourd'hui dans de nombreux espaces : parcs, jardins privés ou zones boisées. Les risques augmentent particulièrement à la fin de l'hiver et au printemps, lors de la descente des chenilles.



En résumé

Face à un phénomène en expansion, la prévention, la coordination des acteurs et les bons réflexes de chacun sont essentiels pour limiter les risques.



L'action de la commune

À CHAMPAGNIER, des pièges ont été installés sur les troncs des arbres infestés du domaine public.

Leur objectif est de capturer les chenilles lorsqu'elles descendent, pour éviter leur dispersion au sol.

À noter que ces pièges éliminent les chenilles mais ils ne retirent pas les nids. Un nid peut donc rester visible sans danger s'il est vide. C'est pourquoi il n'est pas systématiquement enlevé après un piégeage efficace.

En revanche, lorsque le dispositif n'a pas fonctionné (piège abîmé, saturation, conditions météo...), les nids peuvent être retirés et détruits lorsque cela est possible.

Répartition des interventions

Certains secteurs, notamment le long des voiries hors agglomération, relèvent de Grenoble-Alpes Métropole, qui a été informée. Les interventions y sont priorisées en fonction du niveau de risque, notamment la fréquentation piétonne des lieux.

Obligations et responsabilité

La gestion est une **responsabilité partagée** :

- » la **commune** agit sur les **espaces publics** ;
- » les **propriétaires privés** sont responsables des arbres sur leur terrain.

En cas de risque pour la santé ou le voisinage, ces derniers doivent prendre les mesures nécessaires pour limiter la prolifération (traitement, enlèvement si besoin).

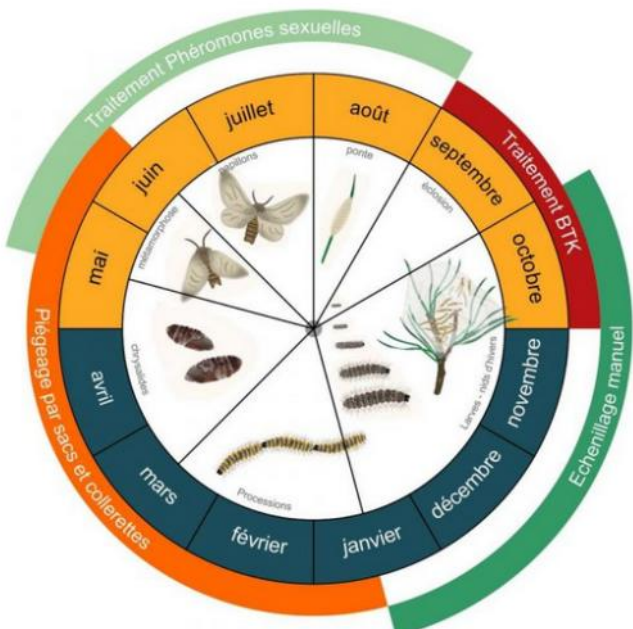
L'objectif est avant tout de neutraliser le danger : un nid vide ne nécessite pas forcément d'être retiré.

Les bons réflexes



- ne jamais toucher les chenilles ou leurs nids
- éviter les zones infestées, surtout avec enfants et animaux
- surveiller les chiens et consulter rapidement en cas de contact
- signaler les nids à la mairie

Le cycle de vie des chenilles processionnaires



CCAS

MUTUELLE COMMUNALE

À l'initiative du CCAS, la commune a noué un partenariat avec la mutuelle Entrenous, mutuelle savoyarde de proximité, dont le siège social est basé à CHAMBÉRY.

Cet organisme à but non lucratif a pour mission de garantir à ses adhérents l'accès à une protection sociale complémentaire de qualité, pour une prise en charge optimale de leurs frais de santé.

Grâce à ce partenariat, les habitants de CHAMPAGNIER, ainsi que les personnes qui justifient d'une activité professionnelle sur la commune, peuvent accéder à des offres de complémentaire santé attractives, sans questionnaire médical.

Un large choix est proposé, parmi 7 niveaux de garantie, à tarifs maîtrisés. Les garanties sont modulables au sein d'un même foyer, sans aucune limite d'âge.

En synthèse, l'offre « Mutualiste » en complémentaire Santé Mutuelle Communale de la mutuelle Entrenous s'adresse indifféremment à tous les 0-99 ans, qu'ils soient jeunes (avec ou sans emploi), étudiants, en couple, célibataires, familles ou seniors.

Ainsi qu'à tous les travailleurs non-salariés : agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, auto-entrepreneurs...

Pour en savoir plus

Des permanences sont organisées par la mutuelle Entrenous le mercredi de 14h à 17h à la mairie.

Pour vous renseigner, ou prendre rendez-vous, merci d'appeler le

09.69.39.73.38 - Tapez 2 -

du lundi au vendredi
de 09h à 12h30 et 13h30 à 17h30

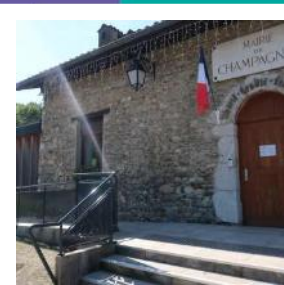
Appel non surtaxé

PERMANENCES DE PROXIMITE MUTUELLE COMMUNALE ET MUTUELLE REGIONALE

MAIRIE
Place de l'Eglise
38800 CHAMPAGNIER

- o Le 27 mai 2026
- o Le 24 juin 2026
- o Le 29 juillet 2026

rendez-vous conseillé



Mutuelle
entrenous

Renseignement par e-mail à l'adresse : mutuellecommunale@mutuelle-entrenous.fr

PLAN CANICULE 2026

Chaque été, les fortes chaleurs peuvent représenter un risque sérieux pour la santé, en particulier pour les personnes âgées, les femmes enceintes, les jeunes enfants, les personnes malades ou en situation de handicap.

Afin de prévenir ces risques, la commune de CHAMPAGNIER, par l'intermédiaire de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), met en place le Plan Canicule.

Pour maintenir un lien avec les personnes seules, nous pensons nécessaire, dans le cadre de la réglementation, de trouver le meilleur moyen de rester au plus près de vous.

Pour que nous puissions vous contacter, vous pouvez vous inscrire sur un registre nominatif communal. Une fiche d'inscription est à votre disposition dans cet Echo Champagnard et en Mairie.

Le registre recense les personnes vulnérables ou isolées. Il est activé en cas d'alerte liée à un risque météorologique naturel (canicule, etc...).



Qui sont concernées

- ☀ Les personnes âgées
- ☀ Les personnes seules, isolées, sans entourage à proximité
- ☀ Les personnes malades ou handicapées

Comment s'inscrire

En contactant la Mairie au

☎ **04 76 98 08 83**

Vous serez alors enregistré sur le registre nominatif communal.

VAGUES DE CHALEUR, DES PRECAUTIONS A PRENDRE



EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15



Quand s'inscrire

L'inscription peut se faire à tout moment ; dans le respect de la protection des données dans le cadre de la réglementation RGDP.



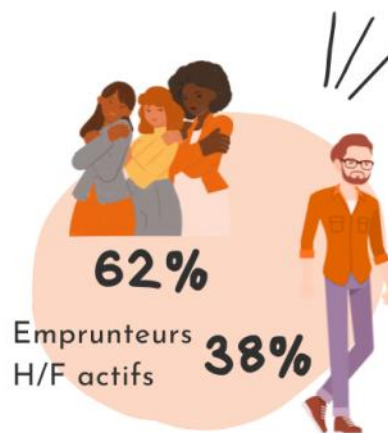
DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

RAPPORT ANNUEL 2025 & PERSPECTIVES 2026

QUI SONT LES USAGERS ?

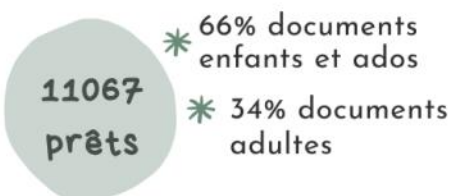


35%
des emprunteurs
actifs sont des
enfants et ados
de moins
de 14 ans



* Ayant emprunté au moins 1 document dans l'année

LES CHIFFRES CLÉS



386 visiteurs pour
18 actions culturelles



8 groupes accueillis :
13 séances petite enfance
41 séances scolaires



Pour vous accueillir, vous conseiller, vous orienter, vous offrir un thé, un café, raconter des histoires, choisir les documents, les préparer pour le prêt, etc., **11 bénévoles, une agent à 80% et une chargée d'accueil** les samedis matins



EN 2025 ...

- Mise en place de la boîte de retour accessible 24/7
- Formation de l'équipe de bibliothécaires bénévoles
- Élaboration de la politique documentaire durable
- Création d'une identité visuelle
- Puzzle participatif
- Des RDV culturels plébiscités : heure du conte, café livres, expo, Fête de la science, 10 jours de la culture ...

EN 2026 ...

- Adoption de la charte documentaire durable par le Conseil municipal et mise en œuvre
- Valorisation des documents adaptés
- Mutualisation du café livres avec la médiathèque de Jarrie
- Lieu de formation pour les professionnels de la lecture publique
- Récolement des collections



DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE ... SUITE

AGENDA DE LA BIBLIOTHÈQUE



Samedi 6 juin - 10h

CAFÉ LIVRES

Mutualisé avec la médiathèque Yvette VIROT de JARRIE

Envie de partager vos coups de cœur ?

De recevoir conseils et recommandations littéraires ?

Pendant 1h30, discutons du plaisir de nos lectures autour d'un café ou d'un thé.

Accès libre et gratuit

"La lecture est un pacte de générosité entre l'auteur et le lecteur ; chacun fait confiance à l'autre, chacun compte sur l'autre, exige de l'autre autant qu'il exige de lui-même. »
Jean-Paul SARTRE



Du 2 juin au 31 août

EXPOSITION

Plateau de Gève, Vercors : les élèves de Champagnier sur les traces des résistants

Présentation des photographies prises par les enfants de la classe de CM1-CM2 lors de leur sortie scolaire du 19 mai 2026 sur le plateau de Gève.

Vendredi 19 juin - 18h30

VERNISSAGE

De l'exposition « Plateau de Gève, Vercors »

Mercredi 8 juillet - 10h30

HEURE DU CONTE

Des histoires pour petites oreilles à écouter, à regarder, à imaginer et à rêver !

À partir de 3 ans - 30 mn
Participation libre et gratuite



CONTACT & HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

4 allée du Lavoir 38800 CHAMPAGNIER ☎ 04 76 71 02 23 - ✉ bibliotheque@champagnier.fr



PÉRIODE SCOLAIRE

Mardi 16h-19h

Mercredi 10h-12h & 15h-19h

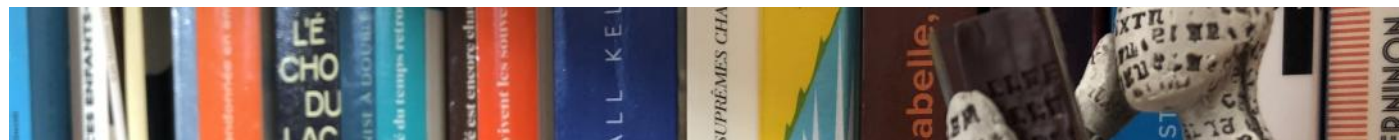
Vendredi 16h-19h

Samedi 10h-13h

PÉRIODE DES CONGÉS SCOLAIRES

Mercredi 15h- 19h

Vendredi 16h30-19h



SERVICE ANIMATION ENFANCE JEUNESSE

SORTIE SKI DE FOND ET VISITE DE LA FERME DES MARMOTTES À AUTRANS

Le jeudi 19 février, le soleil n'était pas au rendez-vous, mais la douceur, elle, était bien présente.

Les enfants ont eu le plaisir de retrouver Alexis BERNARD, habitant de CHAMPAGNIER et ancien élève de l'école. Il a été notre moniteur ESF et était déjà venu nous rencontrer pour nous partager sa passion du biathlon.

Un très beau moment de retrouvailles et de partage dans une ambiance conviviale.

La découverte du ski de fond, pour bon nombre de grands, a été rythmée par des rires et quelques chutes pour certains. Découvrir ou redécouvrir cette activité à travers des jeux et des courses a été très amusant.

Pour les plus petits, c'était une sortie à la ferme des marmottes. Les enfants ont pu câliner de beaux lapins, traire des vaches et goûter leur bon lait frais.

Nous avons fini la journée avec de belles descentes en luge, histoire de bien fatiguer tout le monde et d'espérer un peu de calme pour le retour en bus. Malheureusement, les enfants n'ont laissé aucun répit aux animateurs, trop excités par leur journée ! Finalement, ce sont les animateurs qui avaient le plus besoin de piquer du nez... Encore un très beau souvenir partagé ensemble !



LES MERCREDI AU SOLEIL AU PÉRISCOLAIRE



Lorsque le soleil est au rendez-vous les mercredis, les enfants du périscolaire profitent pleinement des beaux rayons pour passer du temps en extérieur.

Ces moments sont l'occasion idéale de se reconnecter à la nature, de jouer librement et de faire avancer les projets autour du jardin pédagogique. Semer, arroser, observer... les enfants participent activement à la vie du jardin tout en apprenant à respecter leur environnement.

Ces journées sont aussi riches en rencontres.

Il n'est pas rare de croiser des habitants, des passionnés ou simplement des promeneurs avec qui les enfants peuvent échanger quelques mots et partager de jolis moments.

Entre découvertes, apprentissages et instants de convivialité, ces mercredis ensoleillés laissent de beaux souvenirs à chacun.



SORTIES À LA BIBLIOTHÈQUE

Dans le cadre du périscolaire du soir, de 17h30 à 18h30, les enfants ont parfois la chance de participer à des sorties à la bibliothèque.

Ces moments privilégiés leur permettent de découvrir un lieu calme et propice à l'imaginaire, tout en développant leur goût pour la lecture. Sur place, les enfants peuvent feuilleter librement des livres, écouter des histoires ou encore choisir des ouvrages à ramener et partager.

Ces sorties sont aussi l'occasion d'apprendre à respecter les règles d'un lieu collectif, à prendre soin des livres et à faire des choix en toute autonomie.

Très appréciées des enfants, ces visites à la bibliothèque offrent un temps de détente après la journée d'école, tout en favorisant l'éveil culturel et le plaisir de lire.

Un joli rendez-vous qui allie découverte, curiosité et plaisir !



SERVICE ANIMATION ENFANCE JEUNESSE

UN CARNAVAL HAUT EN COULEUR

Une belle réussite pour le carnaval du 1er avril 2026

À l'origine, le carnaval est un projet porté uniquement par le Sou des Écoles.

Depuis plusieurs années, le service animation participe déjà à cet événement, en apportant son soutien et son dynamisme.

Cette année, le service animation est fier du partenariat construit et du très beau rendu de cet événement festif, fruit d'un véritable travail collectif dans un but commun : rendre les enfants heureux.

Les bénévoles du Sou des Écoles et les animateurs du service animation ont su unir leurs forces autour de ce projet commun.

Grâce à une collaboration étroite et à la mobilisation de l'ensemble des équipes, cet événement a été un succès.

Cette année, le carnaval était placé sous le thème des pirates, plongeant petits et grands dans un univers d'aventure et de trésors. Les équipes (parents bénévoles et animateurs) ont réalisé de magnifiques décors, transformant les espaces en véritables îles mystérieuses.

Le jour J, les participants ont pu profi-

ter de nombreux jeux organisés tout au long de la matinée, ainsi que d'une déambulation dans le village, suivie d'un pique-nique partagé qui a renforcé la convivialité de l'événement. Les costumes, tous plus originaux les uns que les autres, ont contribué à créer une atmosphère magique et festive.

Le point d'orgue de cette journée a été d'enflammer Monsieur Carnaval, représenté sous la forme d'un bateau de pirate accompagné d'un pirate géant et d'un crocodile, offrant un spectacle, très apprécié de tous.

Ce projet commun illustre parfaitement la capacité du service animation et des partenaires locaux à travailler ensemble pour relever de beaux défis.

Cette réussite collective est le fruit d'un engagement sincère et d'une volonté partagée de créer du lien et de la joie.

Bravo à toutes les personnes impliquées dans cette belle aventure !



À VOS AGENDAS

29 MAI / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A° PATRIMOINE



CHAMPAGNIER ENTRE HISTOIRE ET PATRIMOINE

À savoir

L'association « Champagnier entre Histoire et Patrimoine » vous donne rendez-vous pour son assemblée générale **vendredi 29 mai 2026 à 18 h 30 à la mairie**

Assemblée générale de « Champagnier entre Histoire et Patrimoine »

En début de séance, nous aurons le plaisir de vous présenter une rétrospective de nos 10 publications parues depuis 2014. Cette assemblée est ouverte à tous. Vous ne connaissez pas encore notre association ? Vous vous intéressez à l'histoire du village et à la richesse de son patrimoine ? Soyez les bienvenus ! Venez découvrir la diversité des thèmes abordés par l'association depuis sa création, nos différentes activités et nos projets. La séance se clôturera par le verre de l'amitié, moment idéal pour poursuivre les échanges. Au plaisir de vous accueillir.



TOMBOLA DU SOU DES ÉCOLES DE CHAMPAGNIER

Cet événement contribue à financer des projets pédagogiques et des activités pour les élèves.

Nous comptons sur vous pour faire de cette tombola un beau succès !



Achat en ligne disponible via le QR code ci-dessous ou à cette adresse : <https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-de-champagnier/evenements/tombola-de-l-ecole-2026>



🎁 Des lots exceptionnels à gagner !

Cette année encore, de superbes cadeaux sont en jeu, dont :

- 👉 Une Nintendo Switch 2
- 👉 Une carte pour une année de Laser Game gratuite, offerte par Laser Game Évolution
- 👉 2 entrées pour le parc Walibi

Et ce n'est pas tout !

De nombreux autres lots ont été généreusement offerts par les commerçants de CHAMPAGNIER et des environs.

🎫 Comment participer ?

Les tickets sont en vente au prix de 2€.

Tous les enfants de l'école participeront à la vente à partir de fin mai : n'hésitez pas à les solliciter !

🏆 Résultats

Les gagnants seront annoncés le **vendredi 26 juin**, lors de la kermesse de l'école.

Bonne chance à toutes et à tous ! 🍀

📧 Besoin de tickets supplémentaires ?

Vous pouvez également en faire la demande par email à :

soudesecoles.champagnier@gmail.com

5 JUIN / FÊTE DE LA MJC



Réservez votre soirée du vendredi 5 juin de 18h à 22h pour la fête de la MJC

Au programme

de 18h/19h30

Présentation / spectacle des activités de l'année

de 19h30/22h

Apéritif convivial, repas sur réservation et animations





LISTE CHAMPAGNIER MON VILLAGE

Pour une gouvernance plus transparente et participative à Champagnier

Élus d'opposition au conseil municipal, nous souhaitons, à travers cette tribune, partager notre vision de l'action publique locale et les préoccupations que nous portons au nom de nombreux habitants : 44.90% des votants.

Les projets structurants doivent être conduits dans cet esprit de bon sens, avec une information claire et complète à destination des habitants.

La rénovation du gymnase illustre cette exigence. Ce projet, nécessaire pour la vie associative et sportive, représente un investissement important de 1 471 863 € HT.

Or, un point appelle notre vigilance : la subvention sollicitée auprès de la Métropole s'élevait à 389 124 €, mais la délibération du 30 mars 2026 indique finalement l'aide accordée à 189 124 €, soit un écart de 200 000 €.

Cette différence soulève une question essentielle : les autres subventions demandées subiront-elles le même sort ? quel sera l'impact pour les finances de la commune ? Pour nous, le reste à charge actuel de 834 739 € ne doit pas augmenter sans explication précise ni débat transparent.

Notre rôle d'élus d'opposition est de proposer, d'alerter et de contribuer au débat démocratique.

Nous continuerons à le faire avec sérieux, dans un esprit constructif, au service de l'intérêt général.

Nous restons à votre écoute et disponibles pour échanger sur les sujets qui vous concernent.

Cécile GIANOTTI-COLLAVET, Matthias QUINA, Françoise MARTINEZ, Alain PERRAUD élus de la liste *Champagnier mon Village*

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

Le 15 mars dernier, à l'occasion des élections municipales, la liste Champagnier en Commun est arrivée en tête. Nous accueillons ce résultat avec humilité et avec le sens des responsabilités qu'il implique. Ce vote nous honore, mais surtout il nous engage durablement.

Au cours de cette campagne, des controverses infondées ont pu nous être opposées, parfois en brouillant le débat. Nous le regrettons, car nous restons convaincus que la vie démocratique doit avant tout reposer sur des idées, des faits vérifiés et des projets clairement assumés. C'est sur cette base que nous nous sommes présentés devant vous, et c'est dans cet esprit que nous continuerons d'agir.

Pour autant, nous souhaitons aujourd'hui nous adresser à l'ensemble des Champagnardes et des Champagnards. Quelles que soient vos convictions, vos votes ou vos attentes, nous serons pleinement mobilisés à votre service, avec la volonté de rassembler et de faire vivre un dialogue respectueux et constructif.

Si la confiance exprimée nous oblige, les votes qui ne se sont pas portés sur notre projet nous obligent plus encore.

Parce que l'avenir de notre commune se construit avec vous, nous vous invitons à vous saisir des temps et des espaces de concertation, de co-construction et de travail. Chacun pourra y contribuer, proposer et participer à faire vivre un projet collectif, au service d'un village toujours plus durable et solidaire.

Florent CHOLAT, Maire de Champagnier pour la liste *Champagnier en Commun*



MOUSTIQUE TIGRE

AGISSONS DÈS MAINTENANT POUR PASSER UN ÉTÉ PLUS TRANQUILLE

Le moustique tigre est implanté dans tous les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Avec 1 300 communes colonisées en 2025, ce sont 80% des habitants de la région qui sont exposés au moustique tigre. Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales (dengue, chikungunya, Zika). En effet, il peut contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée suite à un voyage dans les zones tropicales puis contaminer une autre personne.



Portrait-robot du moustique tigre

Taille : 5 millimètres environ

Apparence : Rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes

Particularités : Pique le jour / Est très vif / Vit à côté de son lieu de ponte



Empêcher la ponte du moustique tigre avant qu'il ne vous envahisse

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations. Il pond directement sur les parois asséchées de ces contenants, susceptibles de se remplir d'eau. Une fois dans l'eau, les œufs se développent rapidement : il faut compter environ une semaine pour qu'émergent des moustiques adultes. Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

Si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est forcément né à proximité

Sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Vous avez donc les moyens d'agir en amont afin qu'il soit moins présent chez vous.

Comment agir pour se débarrasser du moustique tigre ?

Il est essentiel de veiller à ce que le moustique tigre ne se développe pas chez vous !

Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous d'avril à octobre.

Prenez quelques minutes chaque semaine pour empêcher que le moustique tigre ne vous envahisse !

👉 Mettez à l'abri ou supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler : soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.

👉 Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux ...) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux).

👉 Changez l'eau des fleurs une fois par semaine.

👉 Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d'eau de pluie ou piscines gonflables hors d'usage et retournez les arrosoirs et brouettes.

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique tigre !

Retrouvez toutes les informations sur le moustique tigre, les outils mis à votre disposition et les actions menées dans la région à ce sujet sur la plateforme officielle de ressources sur le moustique tigre en Auvergne-Rhône-Alpes « AgirMoustique.fr »

En savoir +

Retrouvez tous les conseils pour se protéger du moustique tigre et agir contre sa prolifération sur le site de l'ARS :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-6>

L'AGENDA DES MANIFESTATIONS DES RESERVES NATURELLES

Samedi 27 mai - 9h30 à 11h - JARRIE

CONCERTO POUR OISEAUX

A l'occasion de la Fête de la Nature, venez observer et écouter les oiseaux de l'étang et des milieux boisés de la Réserve.



Samedi 13 juin - 9h à 11h - JARRIE

J'PEUX PAS, J'AI SORTIE NATURE « KESAKO, UNE ZONE HUMIDE ? »

Venez explorer cet écosystème unique, découvrir les secrets de la faune et de la flore, des oiseaux mystérieux qui s'épanouissent au cœur de ce milieu exceptionnel. Sortie animée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère (CEN).

Samedi 20 juin - 20h30 à 23h - JARRIE

LE MONDE CACHÉ DES CHAUVES-SOURIS

Découvrez le monde mystérieux des chauves-souris avec Myrtille BÉRENGER, écologue spécialiste des chiroptères.

Toutes les sorties animées par le gestionnaire des RNR sont gratuites. Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont obligatoires par téléphone ☎ 04.76.98.38.57 ou par mail ✉ reservesnaturelles@grenoblealpesmetropole.fr. Pour les sorties animées par les partenaires, contactez-les directement à animations.siege@cen-isere.org ou isere@frrandonnee.fr.

Le programme des animations grand public dans les RNR des Isles du Drac et de l'étang de Haute-Jarrie est disponible en téléchargement sur le site internet : <http://www.rnr-drac-jarrie.fr>





QUELQUES REGLES DE BON VOISINAGE

AGISSONS DÈS MAINTENANT POUR PASSER UN ÉTÉ PLUS TRANQUILLE

**ATTENTION ...
LES TRAVAUX DE JARDINAGE ET
BRICOLAGE PEUVENT ÊTRE BRUYANTS !**

Avec l'arrivée des beaux jours, les jardins et aménagements extérieurs s'animent et c'est bien naturel : tontes de pelouses, autres travaux de jardinage, bricolage...

Voici quelques rappels pour profiter de son jardin en respectant ses voisins.

Il est recommandé de prendre toute précaution pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de ces activités.

Plus largement, restez aussi attentifs aux nuisances sonores qui peuvent être causées par les animaux de compagnie, les piscines, les activités extérieures, la musique...

À savoir

La législation est différente lorsqu'il s'agit de bruits professionnels.

Ils sont autorisés entre 7h et 20h.



LE COVOITURAGE DU QUOTIDIEN, LA FACILITÉ EN +



Covoiturez avec M covoit' Lignes+ avec vos trajets quotidiens en direction de Grenoble

M covoit' Lignes+ reprend les codes des transports en commun pour vous proposer un service aussi simple, pratique et fiable qu'une ligne de bus !

Grâce aux arrêts M covoit' Lignes+ présents sur vos trajets, découvrez le covoiturage sans réservation vers Grenoble, dans le Grésivaudan et le Voironnais avec les personnes qui vont dans la même direction que vous.

les lignes de covoiturage M covoit' Lignes+ sont financées par le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) et la Communauté de Communes du Massif du Vercors (CCMV), qui souhaitent développer le covoiturage pour les trajets quotidiens dans la région grenobloise.

Le **SMMAG** est l'autorité organisatrice de la mobilité de la grande région grenobloise. Les membres du SMMAG sont Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté d'agglomération du Pays voironnais, la Communauté de communes Le Grésivaudan et le conseil départemental de l'Isère.

Passagers : un service simple, fiable et sans réservation

Vous souhaitez vous déplacer en tant que passager avec M covoit' Lignes+, c'est facile : rendez-vous à l'arrêt M covoit' Lignes+ le plus proche, renseignez votre destination dans l'application, ou par SMS, attendez à l'arrêt et quelques minutes plus tard, un conducteur s'arrête pour vous emmener à votre arrêt de destination. Et les trajets sont gratuits pour tous les passagers !

Conducteurs : des économies sans contraintes !

Vous êtes conducteur ? Lancez l'application M covoit' Lignes+, roulez ... et c'est tout. Vous serez prévenu de la présence d'un passager.

À savoir

Sur les lignes de covoiturage vers GRENOBLE vous serez indemnisé pour la mise à disposition de vos sièges libres, et pour chaque passager transporté. Et vous soutenez une démarche locale, solidaire et écologique.





CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les demandes de création ou de renouvellement de carte d'identité et de passeport ne se font plus à la mairie de Champagnier.

Pour faire un passeport ou une carte d'identité, il faut s'adresser à une mairie équipée en présentant les documents nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement. Vous pouvez faire une pré-demande sur le site ants.gouv.fr. Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.

Renseignements sur www.isere.gouv.fr rubrique Démarches



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous venez de vous installer sur la commune ? Pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domiciliation dans la commune de moins de 3 mois.

Possibilité de vous inscrire en ligne sur

www.service-public.fr

Pensez à signaler en mairie tout changement d'adresse, même intra communal, pour la mise à jour des listes électorales.



LÉGALISATION DE SIGNATURE

Il est nécessaire de prendre rendez-vous et de se munir de la pièce à légaliser (avec la traduction si nécessaire), une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature et un justificatif de domicile. L'authentification de la signature se fait obligatoirement en présence de l'intéressé qui doit signer devant l'officier d'état civil. La démarche est gratuite en mairie.



RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

La reconnaissance est une démarche volontaire ayant pour but d'établir la filiation d'un enfant né ou à naître lorsque les parents ne sont pas mariés ensemble. Elle se caractérise par la signature d'un acte authentique devant l'officier d'état civil. Elle peut se faire à tout moment de la grossesse.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous en mairie.



RECENSEMENT CITOYEN

C'est une démarche obligatoire qui concerne toute personne, garçon ou fille, de nationalité française, et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche doit être faite sur rendez-vous à la mairie du domicile ou en ligne sur www.service-public.fr, soit par une personne qui détient l'autorité parentale soit par le jeune lui-même.

Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du livret de famille.



ACTES ADMINISTRATIFS

Vous pouvez consulter toutes les délibérations, les décisions et les arrêtés pris depuis juillet 2021 sur le site Internet de la mairie www.champagnier.fr, dans la rubrique Mairie > Publication des actes administratifs.



COMMUNICATION

Pour être plus et mieux informé, rendez-vous sur le site www.champagnier.fr et sur l'application mobile Illiwap (station Champagnier).



BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés aux particuliers qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.



TAILLE DES HAIES

La taille des haies est interdite sur toute la commune du 1^{er} avril au 31 juillet.



BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

- Prêt du broyeur : réservation sur le site de la Métro <https://bit.ly/46bY7pr>
- Plateforme de broyage terrain de Croix Vieille : accessible du 1^{er} août au 31 mars sur demande en mairie



DÉCHETS

Ramassage des poubelles (bacs gris) : lundi Déchèterie la plus proche : 43 avenue du Maquis de l'Oisans Pont-de-Claix

Collecte des encombrants sur rdv : 0 800 500 027
Commande de poubelles, composteurs, lombricomposteurs : www.grenoblealpesmetropole.fr



TRANSPORTS

- Ligne Flexo 66
Jarrie Clos Jouvin – Échirolles La Rampe centre-ville
Arrêts : Place du Laca / Pied de la Combe
- Ligne Flexo 71
Jarrie gare – Champagnier Place du Laca
AlloTag : 04 38 70 38 70
www.tag.fr



SERVICE DE L'EAU

Eau (problèmes techniques / facturation, etc.) : 04 85 59 50 00
Assainissement : 0 800 500 048
Interventions urgentes (soirs et week-ends) : 04 76 98 24 27



VOIRIE

Tél. : 0 800 500 027





MAIRIE

Place de l'église - Tél. 04 76 98 08 83
Ouverture le lundi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h.
www.champagnier.fr - mairie@champagnier.fr
Application mobile Illiwap

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

4 allée du Lavoir - Tél. 04 76 71 02 23
Période scolaire : ouverture le mardi de 16h à 19h, le
mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h, le vendredi de 16h30
à 19h et le samedi de 10h à 13h
Vacances scolaires : ouverture le mercredi de 15h à 19h et le
vendredi de 16h30 à 19h.
www.bibliotheque-champagnier.fr
bibliotheque@champagnier.fr

SERVICE URBANISME

Sur rendez-vous
Tél. 04 76 98 86 99 / urbanisme@champagnier.fr
Fermé le mercredi

PERMANENCES MAIRE / ÉLUS

Sur rendez-vous
Tél. 04 76 98 08 83

POLICE MUNICIPALE PLURI COMMUNALE

Tél. 06 01 81 03 13
De 8h à 17h du lundi au vendredi (en dehors de ces horaires,
contactez le 17)
policepluricommunale.jccb@gmail.com

SERVICE ANIMATION (PÉRISCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS)

Espace des 4 Vents, chemin du Gal - Tél. 04 76 40 54 57
enfance.jeunesse@champagnier.fr

SICCE (ACCUEIL DU JEUNE ENFANT)

Tél. 04.76.78.89.09 (touche 1)
guichetunique@lesicce.fr

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ

1 place André Malraux 38000 Grenoble - Tél. 04 76 59 59 59
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h

| AGENDA |

MAI

Mercredi 13 mai
FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE
DE 13H30 à 17h30

Vendredi 15 mai
FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES
MAIRIE - BIBLIOTHEQUE - ANIMATION

Vendredi 22 mai - Le Four de la Magnanerie
19h30 - Café associatif « le Coup de Vent »

Mercredi 27 mai - Mairie
14h - 17 - Permanence Mutuelle Entrenous

Samedi 30 mai - Mairie - Parc Gabriel VELTEN
Matinée - Fête de la Nature

JUIN

Du 2 juin au 31 août - Bibliothèque
Exposition « Plateau de Gève, Vercors » les élèves de
Champagnier sur les traces des résistants

Vendredi 5 juin - Espace 4 Vents
18h à 22h - Fête de la MJC

Samedi 6 juin - Bibliothèque
10h - Café livres

6 & 7 juin - BRIÉ ANNONNES
Faites du sport

Vendredi 19 juin - Bibliothèque
18h30 - Vernissage de l'exposition « Plateau de Gève,
Vercors »

Mardi 23 juin - Mairie
19h - Conseil municipal

Mercredi 24 juin - Mairie
14h - 17h - Permanence Mutuelle Entrenous

Lundi 29 juin - Mairie parking
9h - 11h - Permanence La Remise

JUILLET

Mercredi 8 juillet - Bibliothèque
10h30 - Heure du conte

Mercredi 29 juillet - Mairie
14h - 17 - Permanence Mutuelle Entrenous

Journal municipal d'informations de Champagnier / Écho Champagnard

Dépôt légal : MAI 2026

ISSN 3997-688X et pour la version en ligne ISSN 3098-4491

Réalisation, impression et distribution : commune de CHAMPAGNIER (38800 place de l'église)

Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire

Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Laetitia DU ROSIER, Cindy ROSTAING,
Véronique REVOL

Crédit photos : Images FREEPIK, @Image de pch.vector sur Magnific, Florent CHOLAT, Mairie, Service
Animation

Réalisé sur papier certifié FSC 100% » - Tirage 650 exemplaires

